



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 22 avril 2026 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **29**

Date de la convocation :  
**16 avril 2026**

**Délibération n° DCM26-04-22P29  
Administration générale – Nomination des  
représentants du Conseil municipal au sein des  
organismes extérieurs – Groupe BRL**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Georges Elnecave, Mme Anne Boissière, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Jean-Luc Barral et Mme Agathe Khettab, *Adjoints,*

M. Jean Garcia, M. Jean-Jacques Pinet, M. Samy Zeitoun, Mme Martine Rouzier, Mme Catherine Klein, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Martine Minardi, M. Jean François Faustin, Mme Myriam Lalauze, M. Frédéric Laborie, M. Pierre Gros, Mme Hélène Cinési, Mme Odile Thiers, M. Jules Poussard et Mme Rosemay Crémieux, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Franck Rugani, Mme Louise Jaber, Mme Cloé Vanzel, Mme Claude Blaho Poncé et M. Patrick Javourey

Procurations :

M. Franck Rugani à Mme Michelle Guibal

Mme Louise Jaber à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Cloé Vanzel à M. Georges Elnecave

Mme Claude Blaho Poncé à Mme Hélène Cinési

M. Patrick Javourey à M. Pierre Gros

-----  
*Rapporteur : M. Jean-Marie Sabatier*

Depuis qu'elle est actionnaire de la Société d'économie mixte locale Bas-Rhône Languedoc (SEML – BRL), la commune de Clermont-l'Hérault est membre de l'Assemblée générale de la société.

Bien qu'elle ne siège pas directement au Conseil d'administration, elle est représentée au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales.

À la suite des récentes élections municipales, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la Commune appelé à siéger au sein des instances de la SEML BRL.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de désigner le représentant de la Commune appelé à siéger dans les différentes instances de la SEML BRL,
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Martine Rouzier pour représenter la Commune dans les différentes instances de la SEML BRL,

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Jules POUSSARD

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE